Critères de sélection

Type de rapport

Grille d'inspections effectuées

Numéro de demande 3000169190

Sélectionner

Tous (Bâtiment - Logement)

État d'infraction

Non corrigée

Demande par

Boucher, Dave

Emplacement 3201, boul. Henri-Bourassa est, Montréal (Québec), Arrondissement Montréal-Nord Quartier inspection 01 No demande 3000169190 Date début 2009-11-10 Type Plan action salubrité No permis Date permis Statut ET Étude Description Plan d'action salubrité Bâtiment: État **EXTÉRIEUR** Cheminée Non corrigée Remplacer la cheminée qui est détériorée. (Art. 25.1, 26) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Note: Ou condamner la cheminée si celle-ci est inutilisée, conformément aux normes applicables. Façade arrière Non corrigée Réparer l' (les) allège (s) de fenêtre qui est (sont) endommagée (s). (Art. 25.1, 26) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée 5 - Réparer et repeindre la (les) fenêtre (s) qui est (sont) brisée (s). (Art. 25.1 28) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée Réparer le mur qui est lézardé (ou partie du mur). (Art. 25.1, 26, 27) N.B. Il est suggéré, avant de procéder à la réparation, de vérifier l'état des fondations. Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Non corrigée

Réparer le revêtement du mur qui n'est pas étanche. (Art. 25.1, 27)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Vérifier et, au besoin; corriger l'étanchéité des murs à leur jonction avec le plancher des balcons et ce, pour tous les balcons de la façade avant afin d'éviter toute infiltration d'eau.

Non corrigée

10 - Réparer le revêtement du mur qui est endommagé, (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Non corrigée

12 - Réparer et repeindre les saillies (balcons, galeries, escaliers, etc.) qui sont endommagées. (Art.25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Non corrigée

13 - Réparer le plancher de la galerie et/ou balcon qui est endommagé. (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Façade avant

Non corrigée

10 - Réparer le mur qui est endommagé (ou partie du mur). (Art. 25.1, 26).

N.B. Il est suggéré, avant de procéder à la réparation, de vérifier l'état des fondations.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Non corrigée

22 - Réparer le revêtement du mur qui n'est pas étanche. (Art. 25.1, 27)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Installer le revêtement manquant autour du climatiseur, afin d'éviter toute infiltration. Vérifier et, au besoin, corriger l'étanchéité des murs à leur jonction avec le plancher des balcons et ce, pour tous les balcons de la façade avant afin d'éviter toute infiltration d'eau.

Non corrigée

24 -	Réparer et repeindre les saillies (balcons, galeries, escaliers, etc.) qui sont endommagées. (Art.2	5.1, 26)
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
		Non corrigée
25 -	Réparer le plancher de la galerie et/ou balcon qui est endommagé. (Art. 25.1, 26)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
açade c	<u>Iroite</u>	
		Non corrigée
27 -	Réparer l' (les) allège (s) de fenêtre qui est (sont) endommagée (s). (Art. 25.1, 26)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
		Non corrigée
37 -	Réparer et repeindre le (les) garde-corps de l'escalier qui est (sont) rouillé (s). (Art. 25.1, 26)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	·
		Non corrigée
28 -	Réparer et repeindre la (les) fenêtre (s) qui est (sont) brisée (s). (Art. 25.1 28)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
	Note : Ajouter la pièce manquante au cadre de la fenêtre.	
		Non corrigé
32 -	Réparer le mur de fondation qui est lézardé. (Art. 25.1, 27)	
,	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
		Non corrigé
36 -	Réparer le mur de soutènement qui est endommagé. (Art. 25.1, 26)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$. •

Façade gauche

Non d	'Arria	166

39 - Réparer l' (les) allège (s) de fenêtre qui est (sont) endommagée (s). (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale <u>pour personne morale : 2000\$</u>

Toît

Non corrigée

3 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Réparer la construction hors-toit qui est endommagée, Améliorer l'étanchéité des murs extérieurs et ajouter les pièces de revêtement manquantes. (Art. 25,1, 27)

Amende minimale pour personne physique: 500 \$ Amende minimale pour personne morale: 1 000 \$

Non corrigée

2 - Réparer le toit qui est endommagé. (Art. 25.1, 27)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Fournir un rapport rédigé par un couvreur faisant partie de l'AMCQ sur l'état de la toiture,

Buanderie

Non corrigée

56 - Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 54, 55, 56,57,58,59)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Corridor

Non corrigée

64 - Ajuster ou remplacer la porte (et le cadre au besoin) qui n'assure pas un contrôle de la propagation de la fumée en cas d'incendie. Le jeu devrait être d'au plus 6 mm au bas de la porte et d'au plus 3 mm sur le reste du pourtour. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Non corrigée

66 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Escalier principal

Non	corrigée
Non	corridee

74 -	Réparer ou remplacer la (les) marche (s) d'escalier qui est (sont) endommagée (s). (Art. 25.1)	
	N.B. Le giron des marches et la hauteur des contremarches doivent être constants dans une r	nême volée.
,	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
		N on corrigée
6 -	Ajuster ou remplacer la porte (et le cadre au besoin) qui n'assure pas un contrôle de la propag fumée en cas d'incendie. Le jeu devrait être d'au plus 6 mm au bas de la porte et d'au plus 3 n du pourtour. (Art. 25.1)	ation de la nm sur le reste
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
5 -	Installer la porte qui est manquante. Cette porte devra avoir le degré pare-flamme requis. (Art. 64,8, 64,9, 64,13, 64,15)	**************************************
	La porte doit être munie d'un ferme-porte homologué et d'un mécanisme d'enclenchement qui fermée après usage.	la maintient
	Note: 3* ET 4* NIVEAU	
,		Non corrigée
7 -	Ajuster ou remplacer le ferme-porte qui est défectueux. (Art. 25.1)	Control of the Contro
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
8 -	Réparer ou remplacer le dispositif d'enclenchement de la porte qui est défectueux. (Art. 25.1)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée

Non corrigée

51 - Ajuster ou remplacer la porte (et le cadre au besoin) qui n'assure pas un contrôle de la propagation de la fumée en cas d'incendie. Le jeu devrait être d'au plus 6 mm au bas de la porte et d'au plus 3 mm sur le reste du pourtour. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Non corrigée

52 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Non corrigée

53 - Réparer ou remplacer le dispositif d'enclenchement de la porte qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Garage

Non corrigée

79 - Réparer ou remplacer le (les) luminaire (s) qui est (sont) défectueux. (Art. 25.1, 49, 50)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Non corrigée

Réparer et/ou ajuster la porte extérieure qui est non étanche. (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Hall d'entrée

Local à déchets

Non corrigée

Réparer ou remplacer le revêtement des murs et des plafonds pour garantir la résistance au feu exigée.

(Art. 64.36, 64.37, 64.38, 64.40)

Pour contrôler la propagation des flammes en cas d'incendie, ce local doit être séparé du reste du bâtiment par des cloisons (murs et plafonds) ayant une résistance au feu requise.

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Non corrigée

87 -	Modifier ou	refaire	le système (de ventilation	qui n'est pa	as conforme	e aux exigences	requises,
٠.	(Art. 25.1,	54, 56,	57, 58, 59)		•		·	,

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

gement :	102	
		État
<u>Chambr</u>	<u>e</u>	
Cuisine		
		Non corrigée
90 -	Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)	
	Amanda wakaka ala waka nananna waka akusa ka 7760	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Porte du	l logement .	
		Non corrigée
		rion comgee
92 -	Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)	
92 -	installer to terms porte from single qui oct manquant. (/ ii. 04. 10)	
	Amende minimale pour personne physique : 250\$	
	Amende minimale pour personne morale : 500\$	
Salle de	<u>bains</u>	
		Non corrigée
		14011 comgee
0.4	Réparer ou remplacer le (les) luminaire (s) qui est (sont) défectueux. (Art. 25.1, 49, 50)	
94 -	(coparor ou remplacer to (cos) familiano (s), qui est (sont) defectueux. (Art. 25.1; 45, 50)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$	•
	Amende minimale pour personne priysique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	·.
		Non corrigée
96 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25,1, 31)	
	Amondo minimalo manu paragrapa abustinia (45006)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
<u>Vivoir</u>		•

Page 9 de 54 DP384060(p04t)

Log	em	en	ť	4	103
	~111	~ 11		•	,

État

Chambre

<u>Cuisine</u>

Porte du logement

Non corrigée

99 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

Logement: 104

État

Cuisine

Hall d'entrée

Porte du logement

Non corrigée

108 - Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

<u>Vivoir</u>

Load	ement	:	105

État

Cuisine

Hall d'entrée

Porte du logement

Non corrigée

116 - Remplacer la porte du logement qui n'a pas le degré pare-flammes requis, (Art. 64.13, 64.14)

Conserver le cadre de porte existant, assurer un ajustement adéquat de la nouvelle porte et remplir le vide entre le pourtour du cadre et la charpente de laine de verre.

La porte doit être munie d'un ferme-porte homologué et d'un mécanisme d'enclenchement qui maintient fermée après usage.

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Non corrigée

117 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

Non corrigée

120 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Vivoir

Non corrigée

124 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

jement :	106			
				État
Chambi	<u>e</u>			
Corrido	<u>.</u>			
Cuisine				
			•	Non corrigée
130	Procéder aux travaux de décontamination sel	lon les protoco	les en la matière. (Art. 1	2, 13)
	Amende minimale pour personne physique : 50 Amende minimale pour personne morale : 50	250\$ 00\$		101 (11 dd 90 mlm dd 11 dd
				Non corrigée
126 -	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des consultants ayant supervisé les travaux. Ce les mesures de concentration de moisissures l'objet des travaux de décontamination. (Art.	rapport devra s sur les matér	décrire la nature des trava	aux effectués et présenter
	Amende minimale pour personne physique : : Amende minimale pour personne morale : 50	250\$ 00\$		
Porte di	ı logement			
				Non corrigée
132 -	Installer un ferme-porte homologué qui est m	ianquant à la p	orte du logement. (Art. 64	1,15)
	Amende minimale pour personne physique : 3 Amende minimale pour personne morale : 50	250\$ 00\$. •	
Salle de	bains	•		
		·		Non corrigée
135	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et	t réparer le mu	r au besoin. (Art. 25.1, 31)
	Amende minimale pour personne physique : Amende minimale pour personne morale : 20	1500\$ 000\$	The state of the s	POTENSIA MARIA MARIA AND MARIA

		État
Chambre	<u>e</u>	
		Non corrigée
		.
139 -	Réparer ou remplacer l'élément de chauffage qui est endommagé. (Art. 25.1)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	as considerable declared and the second consistency of the second cons
		Non corrigée
	S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant, (/ Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
<u>Corridor</u>		
•		Non corrigée
146 -	Réparer ou remplacer le (les) luminaire (s) qui est (sont) défectueux. (Art. 25.1, 49, 5	0)
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
Cuisine		
		Non corrigée
149 -	Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55))
•	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Extermin	<u>nation</u>	Non corrigé
138 -	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire pr par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PAI fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)	océder à l'extermination RASITAIRE et nous
	Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	•

Hall d'entrée

Porte du logement

Note: traitement préventif

Non corrigée

150 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

<u>Vivoir</u>

Non corrigée

151 - Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

		État
<u>État gér</u>	néral logement	Non corrigée
164 ·	Aménager une deuxième issue au logement qui est desservi par une seule issue. (Art. 64.1)	-
Porte d	u logement	
		Non corrigée
165	Installer un ferme-porté homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)	
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	
Salle de	e bains	
		Non corrigée
166	Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 56,57,58,59)	54, 55,

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

<u>Vivoir</u>

109

Logement :

		État
État gén	éral logement	Non corrigée
168 -	Aménager une deuxième issue au logement qui est desservi par une seule issue. (Art. 64.1)	
Porte du	ı logement	
		Non corrigée
170 -	Réparer ou remplacer le mécanisme de verrouillage (poignée, serrure, pêne dormant, etc.) de la logement qui est défectueux. (Art. 25.1)	porte du
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
169 -	Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)	
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	
Salle de	<u>bains</u>	
		Non corrigée
176 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
<u>Vivoir</u>		
		Non corrigée
171 -	Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
173 -	Remplacer la (les) vitre (s) de la (des) fenêtre (s) qui est (sont) brisée (s). (Art. 25.1, 28)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	

Logement: 110

						État
Chambr	<u>·e</u>					
Cuisine						
Porte du	ı logement		,			
						Non corrig
179 -	Installer le dispositit	f d'enclenchement d	de la porte qui est m	anquant. (Art. 64.15)		
175	•	÷	. ,			•
	Amende minimale p Amende minimale p	oour personne phys oour personne mora	ique : 250 \$ ale : 500\$, Page 1884 March
						Non corrig
180 -	Installer un ferme-p	porte homologué qui	est manguant à la	porte du logement. (Ar	† 64 15)	
100			,	,		
	,					
	Amende minimale p Amende minimale p			,		
Salle de	Amende minimale p Amende minimale p			·		
Salle de	Amende minimale p Amende minimale p			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Non corrig
Salle de	Amende minimale p Amende minimale p			•		Non corrig
<u>Salle de</u> 182 -	Amende minimale p Amende minimale p bains	oour personne mora	ale : 500\$			Non corrig
	Amende minimale p Amende minimale p bains	description de l'infra	ale : 500\$ action. ique : 1500\$			Non corrig
	Amende minimale p Amende minimale p bains Voir la note pour la Amende minimale p	description de l'infra cour personne phys cour personne mora	action. ique : 1500\$ ale : 2000\$	Art. 25.1)		Non corrig
	Amende minimale pamende minimale minimale pamende minimale pamende minimale minimal	description de l'infra cour personne phys cour personne mora rille du ventilateur que	ale: 500\$ action. ique: 1500\$ ale: 2000\$ ui est manquante. (/	Art. 25,1)		Non corrig
	Amende minimale pamende minimale pains Voir la note pour la Amende minimale pamende minimale minimale pamende minimale pamende minimale	description de l'infra cour personne phys cour personne mora rille du ventilateur que	ale: 500\$ action. ique: 1500\$ ale: 2000\$ ui est manquante. (/	Art. 25,1)		Non corrig
182 -	Amende minimale p Amende minimale p bains Voir la note pour la Amende minimale p Amende minimale p Note : Installer la gr Amende minimale p Amende minimale p	description de l'infra cour personne phys cour personne mora rille du ventilateur qu cour personne phys cour personne mora	action. ique : 1500\$ ale : 2000\$ ui est manquante. (/ ique : 500 \$ ale : 1 000 \$			
	Amende minimale p Amende minimale p bains Voir la note pour la Amende minimale p Amende minimale p Note : Installer la gr Amende minimale p Amende minimale p	description de l'infra cour personne phys cour personne mora rille du ventilateur qu cour personne phys cour personne mora	action. ique : 1500\$ ale : 2000\$ ui est manquante. (/ ique : 500 \$ ale : 1 000 \$	Art. 25.1) ectueux. (Art. 25.1, 54	I, 55)	

			État
<u>Chambre</u>		·	•
Culsine			
État général logement			Non corrigée
189 - Dégager le logement d	ui est encombré. (Art.25)		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Amende minimale pou Amende minimale pou	r personne physique : 200\$ r personne morale : 400\$		
Note : chambre jonché	e de vêtements	The state of the s	
Porte du logement			
			Non corrigée
Amende minimale pou	e homologué qui est manquant à la porte du ir personne physique : 250\$ ir personne morale : 500\$	logement. (Art. 64.15)	·
Salle de bains			•
			Non corrigée
200 - Refaire le joint d'étanc	héité de la baignoire et réparer le mur au be	soin. (Art. 25.1, 31)	7,000
Amende minimale pou Amende minimale pou	r personne physique : 1500\$ r personne morale : 2000\$		·
			Non corrigée
196 - Débloquer l' (les) ouve	rture (s) de ventilation qui est (sont) bouché	e (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 5	7)
	r personne physique : 675\$ r personne morale : 1350\$		
•			

Logement :

202

Logement :	203	
		État
Cuisine		
Porte du	ı logement	
		Non corrigée
204 -	Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du log Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	ement. (Art. 64.15)
Salle de	bains	
		Non corrigée
206 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoir	n. (Art. 25.1, 31)
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
<u>Vivoir</u>		

Logement	;	204
----------	---	-----

État

Chambre

Cuisine

Hall d'entrée

Porte du logement

Non corrigée

208 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

<u>Vívoir</u>

Logement: 205

État

Chambre

Corridor

Extermination

Non corrigée

218 - II y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique: 500\$
Amende minimale pour personne morale: 1000\$

Note: traitement préventif

Porte du logement

Non corrigée

221 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique: 250\$
Amende minimale pour personne morale: 500\$

Salle de bains

					État
hambr	·	•			•
HUILIDI	<u> </u>				
<u>uisine</u>			•		
xtermi	nation	*			Non corrig
					
225 -	Il y a présence de blattes (coquerelles) o par un exterminateur membre de L'ASSC fournir un rapport de l'intervention. (Art. 2	CIATION QUÉ	s dans le logement. Fa BECOISE EN GESTIO	ire procéder à N PARASITAI	l'extermination RE et nous
	Amende minimale pour personne physique Amende minimale pour personne morale	ue : 500\$: 1000\$			
	Note : traitement préventif				
all d'ei	ntrée				
all d'ei	<u>ntrée</u>				
	ntrée u logement				
					N
					Non corrig
orte du	u logement				Non corrig
	u logement	st manquant à là	i porte du logement. (A	urt. 64.15)	Non corrig
orte du	u logement Installer un ferme-porte homologué qui e		i porte du logement. (A	urt. 64.15)	Non corrig
orte du	u logement	ue : 250\$	i porte du logement. (A	urt. 64.15)	Non corrig
orte du 226 -	u logement Installer un ferme-porte homologué qui ex Amende minimale pour personne physique de minimale pour personne morale	ue : 250\$	ı porte du logement. (A	nt. 64.15)	Non corrig
orte du 226 -	u logement Installer un ferme-porte homologué qui ex Amende minimale pour personne physique de minimale pour personne morale	ue : 250\$	porte du logement. (A	rt. 64.15)	Non corrig
orte du 226 -	u logement Installer un ferme-porte homologué qui ex Amende minimale pour personne physique de minimale pour personne morale	ue : 250\$	i porte du logement. (A	urt. 64.15)	
orte du 226 -	u logement Installer un ferme-porte homologué qui ex Amende minimale pour personne physique de minimale pour personne morale	ue : 250\$	porte du logement. (A	vrt. 64.15)	
orte du 226 -	Installer un ferme-porte homologué qui e Amende minimale pour personne physiqu Amende minimale pour personne morale bains	ue : 250\$: 500\$		•	Non corrig
226 -	Installer un ferme-porte homologué qui e Amende minimale pour personne physiqu Amende minimale pour personne morale bains	ue : 250\$: 500\$ re et réparer le r		•	

					État
	•				ctat
<u>Chambre</u>	<u>e</u>				
Extermi	nation		÷		Non cor
236 -	Il y a présence de blattes (co par un exterminateur membre fournir un rapport de l'interve	oquerelles) ou autres insec e de L'ASSOCIATION QU intion. (Art. 25)	tes dans le logeme ÉBECOISE EN GE	int. Faire procéder à STION PARASITAII	l'exterminati RE et nous
	Amende minimale pour perso Amende minimale pour perso	onne physique : 500\$ onne morale : 1000\$	·	<u> </u>	
Porte du	ı logement				÷
					Non cor
237 -	Installer un ferme-porte home	ologué qui est manquant à	la porte du logem	ent. (Art. 64.15)	
		1			
Salle de	bains				
				•	Non cor
243 -	Réparer le robinet de la baigi	noire qui est non étanche.	(Art. 25.1, 34, 39)	// Built	
	Amende minimale pour perso Amende minimale pour perso	onne physique : 1500\$ onne morale : 2000\$			
<u>Vivoir</u>					

Log	ıem	ent	y	208
	CITI	CIIL		700

État

Chambre

Non corrigée

252 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Corridor

Non corrigée

254 - Installer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Cuisine

Extermination

Non corrigée

247 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique: 500\$
Amende minimale pour personne morale: 1000\$

Note: traitement préventif

Hall d'entrée

Non corrigée

256 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Porte du logement

Non corrigée

248 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Non	corrigée	

250 - Installer le judas (oeil magique) qui est manquant à la porte du logement. (Art. 63)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

<u>Vivoir</u>

Non corrigée

258 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

		État
hambr	e	
,	<u>.</u>	
		Non corrig
	•	4
265 -	Installer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) c manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)	gui est (sont)
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
uisine		
uisiric		
		Non corri
•		
273 -	Replacer le couvercle du panneau électrique qui est à découvert. (Art. 25.1)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$	
	Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
	Note : VÉRIFIER LA FERMETURE	
		Non corri
275 -	Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$	
	Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
tat gén	éral logement	Non corri
260 -	Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface end	ommagée tout en
260 -	asséchant les endroits détrempés, Art. 25 (10)	ommagoo tout on
	Amende minimale pour personne physique : 1000\$	
	Amende minimale pour personne morale : 2000\$	-,,-
		Non corri
	Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)	
262 -	the feature contract Contract description and an experimental description and the contract description	
263 -		
263 -	Amende minimale pour personne physique 250\$	
263 -	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	•

Non corrigée

Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 302

État

Chambre

<u>Cuisine</u>

Non corrigée

276 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Hall d'entrée

Porte du logement

Non corrigée

282 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle à manger

Salle de bains

Vivoir

Logement: 303

État

Porte du logement

Non corrigée

293 - Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

<u>Vivoir</u>

		État
> h h -		
<u>Chambre</u>	e 	
<u>Cuisine</u>		
		Non corrig
297 -	Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles en la matière. (Art. 12, 13)	
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$,
		Non corrig
296 -	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la fir consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectue les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logemen l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13)	és et présent
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	
Extermi	Amende minimale pour personne morale : 500\$	Non corrig
Extermii 300 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ nation	extermination
	Amende minimale pour personne morale : 500\$ nation Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'opar un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIR	extermination
	Amende minimale pour personne morale : 500\$ nation Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'a par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$	extermination
	Amende minimale pour personne morale : 500\$ nation Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l' par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRI fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)	extermination
	Amende minimale pour personne morale : 500\$ nation Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'upar un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	extermination
	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'opar un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif	extermination
300 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'opar un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif	extermination
300 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'o par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRI fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif	extermination E et nous
300 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'o par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRI fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif	extermination
300 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Ill y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'ipar un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRI fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif Intrée I logement	extermination E et nous
300 - lall d'er	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Ill y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'ipar un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRI fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif Intrée I logement	extermination E et nous

Salle de bains

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Non corrigée

304 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

<u>Vivoir</u>

ement:		
		État
Chambre	• •	
		•
Corridor		
Cuisine		•
		Non corrigée
327 -	Réparer le renvoi de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
		Non corrigée
323 -	Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
Extermi	nation	Non corrigée
Extermin		
Extermine 321 -	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)	l'extermination
,	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF	l'extermination
,	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	l'extermination
321 - Hall d'en	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	l'extermination
321 - Hall d'en	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	l'extermination RE et nous
321 - Hall d'en	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	l'extermination RE et nous
321 - Hall d'en Porte du	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ atrée logement	l'extermination RE et nous
321 - Hall d'en Porte du 329 -	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	l'extermination RE et nous
321 - Hall d'en Porte du	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	RE et nous
321 - Hall d'en Porte du 329 -	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	l'extermination RE et nous Non corrigée
321 - Hall d'en Porte du 329 -	Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIF fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	l'extermination RE et nous

Non corrigée

339 - Réparer ou remplacer le robinet de la baignoire qui est défectueux. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

<u>Vivoir</u>

ement: 306					
		•			État
Chambre					
Corridor					
Cuisine		,			
Extermination					Non corrigée
par un e fournir u Amende	sence de blattes (coq xterminateur membre n rapport de l'intervent minimale pour persor	de L'ASSOCIATION (tion. (Art. 25) nne physique : 500\$	ectes dans le logen QUÉBECOISE EN C	nent. Faire proc SESTION PARA	éder à l'extermination ASITAIRE et nous
1	minimale pour persor aitement préventif	ine morale : 1000\$			
Hall d'entrée					
Porte du logeme	ent:				
					Non corrigé
345 - Installer	un ferme-porte homol	ogué qui est manquan	t à la porte du loge	ment. (Art. 64.1	5).
Amende Amende	minimale pour persor minimale pour persor	nne physique : 250\$ nne morale : 500\$			
Salle à manger					
Salle de bains	÷				
<u>Vivoir</u>	·		·		

mont .	307	· .
ement :		
-		État
Chambre	<u>e</u>	,
		Non corrige
	·	
372 -	Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$	
	Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
<u>Corridor</u>		
Cuisine		
<u>Julionile</u>		
		Non corrige
369 -	Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles en la matière	e. (Art. 12, 13)
	Amende minimale pour personne physique : 250\$	
	Amende minimale hour hersonne physique : 75018	
	Amende minimale pour personne morale : 500\$	•
	Amende minimale pour personne morale : 500\$	No.
	Amende minimale pour personne morale : 500\$	Non corrige
370 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13)	ince rédigé par la firme de des travaux effectués et présente
370 -	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air	ince rédigé par la firme de des travaux effectués et présente
	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	ince rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait
370 - Extermin	Amende minimale pour personne morale : 500\$ Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	ince rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait
Extermin	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GES fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$	ince rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait Non corrig
Extermin	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESfournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	nce rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait Non corrig Faire procéder à l'extermination
Extermin	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GES fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$	nce rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait Non corrig Faire procéder à l'extermination
Extermin 371 -	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GES fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$ Note : traitement préventif	nnce rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait Non corrige
Extermin 371 -	Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveilla consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESfournir un rapport de l'intervention. (Art. 25) Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$	nnce rédigé par la firme de des travaux effectués et présente ambiant du logement ayant fait Non corrige Faire procéder à l'extermination

Salle de bains

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Non corrigée

386 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Installer la plaque du trop-plein qui est manquante. (Art 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 500 \$ Amende minimale pour personne morale : 1 000 \$

Non corrigée

387 - Débloquer le renvoi du lavabo qui est bouché. (Art. 25.1, 29, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

<u>Vivoir</u>

		État
Chambr	<u>e</u>	
Porte du	logement	•
		Non corrigée
393 -	Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$	
Salle de	Amende minimale pour personne morale : 500\$	
		Non corrigée
394 -	Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	

<u>Vivoir</u>

Logement :

308

		État
<u>Chambre</u>		
<u>Corridor</u>		
Cuisine		
Porte du	logement	
		Non carrigé
407 -	Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)	
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	
Salle de	<u>bains</u>	•
		Non corrigé
412 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)	-
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
		Non corrigé
414 -	Réparer le mécanisme du réservoir de la toilette qui est défectueux. (Art. 25.1, 34)	
	Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
	La constitution of the con	***************************************
<u>Vivoir</u>		•

ement :	402	
		État
Chambre		
Corridor		
		Non corrigée
		Non comgee
421 -	Réparer ou remplacer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) défi S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant. (Art.25.1, 3	ectueux. 4)
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
<u>Cuisine</u>		
		Non corrigée
425 -	Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)	
4	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
428 -	Réparer le filage électrique qui est à découvert. (Art. 25.1, 34)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	2010/2
		Non corrigée
427 -	Réparer le filage électrique qui est non sécuritaire. (Art. 25.1, 34)	
·	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	· .
		Non corrigée
430 -	Réparer ou remplacer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) déf S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant. (Art.25.1, 3	ectueux. 4)
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
429 -	Réparer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) non sécuritaire (s 34)	s). (Art. 25.1,
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	

Installer le ferme-porte homologué qui est manquant, (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Note : poser le numéro de la porte du logement Non corrigée Installer le judas (oeil magique) qui est manquant à la porte du logement. (Art. 63) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Salle à manger Salle de bains Non corrigée Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée Voir la note pour la description de l'infraction. Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Note : Remplacer le couvercle du réservoir de la toilette qui est brisé. (Art. 25.1) Amende minimale pour personne physique: 500 \$ Amende minimale pour personne morale: 1 000 \$ Non corrigée Réparer le robinet de la baignoire qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

<u>Vivoir</u>

Non corrigée

Logement: 403 État **Chambre** Non corrigée 454 - Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37) Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$ Non corrigée Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49) Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$ Corridor Non corrigée Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49) Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$ Note: thermostat Cuisine Non corrigée Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux, (Art. 25,1, 54, 55) Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$ État général logement Non corrigée Nettoyer le logement qui est impropre à l'habitation. (Art.25) 453 Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 625\$ Non corrigée Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles en la matière. (Art. 12, 13) 450 -Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Non corrigée

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter lles mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Porte du logement Non corrigée Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique ; 250\$ Amende minimale pour personne morale: 500\$ Salle de bains Non corrigée Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale: 2000\$ Non corrigée Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1) Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$ Non corrigée Réparer le mécanisme du réservoir de la toilette qui est défectueux. (Art. 25.1, 34) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée Réparer ou remplacer le robinet du lavabo qui est défectueux. (Art. 25.1, 34) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale: 2000\$

Non corrigée

469 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Non	COTT	IMAG
11011	COLL	100

467 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Non corrigée

468 - Augmenter ou améliorer la ventilation et/ou le chauffage du logement qui présente des problèmes résultant d'une humidité excessive (condensation, glace, moisissure, détérioration des enduits ou autres). (Art. 25, 29, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

		État
Chambr	<u> </u>	
		Non corrigé
509 -	Réparer ou remplacer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) dé S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant. (Art.25.1, 3	fectueux, 34)
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
Corridor		
Cuisine		
État gén	<u>éral logement</u>	Non corrigé
484 -	Nettoyer le logement qui est impropre à l'habitation. (Art.25)	
	Amende minimalé pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 625\$	
	y monde minimale pour personne morale . 020¢	Non corrigé
485 -	Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endomma asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)	gée tout en
÷	Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	P
Porte du	logement	
		Non corrigé
492 -	Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)	MARIA .
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$	
Salle de	<u>bains</u>	
		Non corrigé
496 -	Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)	

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Non corrigée

Réparer le mécanisme du réservoir de la toilette qui est défectueux. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Non corrigée

494 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

oir

<u>Vivoir</u>

Non corrigée

Non corrigée

505 - Réparer ou remplacer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) défectueux. S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant. (Art.25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

	Grille d'inspections effectuées	
.ogement :	405	
		État
Chambre	<u>e</u>	
		Non corrigée
4		rtori oomigoo
520 -	Réparer ou remplacer l'élément de chauffage qui est endommagé. (Art. 25.1)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
		Non corrigée
521 -	installer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) quì est (so manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)	nt)
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
<u>Corridor</u>		
٠,		Non corrigée
547 -	Réparer ou remplacer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant qui est (sont) défects S'assurer qu'il y a une plaque sur la boîte de l'interrupteur et/ou la prise de courant. (Art.25.1, 34)	Jeux.
-	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	PM
Cuisine		
Éta <u>t gén</u>	<u>éral logement</u>	Non corrigée
517 -	Nettoyer le logement qui est impropre à l'habitation. (Art.25)	- ····
	Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 625\$	
Extermin	nation_	Non corrigée
	II v a précapas de blettes (coguerales) ou sutres incostes des la lette sent Esias que édan à l'aut	

518 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Note: traitement préventif

Porte du logement

Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15) Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$ Salle de bains Non corrigée Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37) 534 -Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$ Non corrigée Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) 540 -Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale: 2000\$ Non corrigée Réparer le mécanisme du réservoir de la toilette qui est défectueux. (Art. 25.1, 34) Amende minimale pour personne physique ; 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Non corrigée Réparer ou remplacer la toilette qui est défectueuse. (Art.25.1, 39, 40, 41) Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$ Vivoir

Non corrigée

Logement: 406

État

Chambre

Non corrigée

565 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Corridor

Cuisine

Non corrigée

556 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Non corrigée

554 - Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 54, 55, 56,57,58,59)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Non corrigée

548 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Hall d'entrée

Porte du logement

Non corrigée

550 - Réparer ou remplacer la porte du logement qui est endommagée. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note : réparer la porte du logement et le cadre de la porte

Non corrigée

551 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Non corrigée

552 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Salle de bains

Non corrigée

561 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Vivoir

Non corrigée

576 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

ment :	407	•
		État
•		Liai
Chambre	<u>.</u>	•
		Non annua
		Non corrigé
	Dénotes Bastallation de chauffeag qui est défeature (Art. 05.4. 27)	-
580 -	Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37)	
	Amanda minimala naus naraanna nhusinus : 6756	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
uisine		
٠.		Non corrigé
		g .
584 -	Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)	
504	ppinguo an occinam de position de complem qui occinam quante (10, 25, 1)	
	Amende minimale pour personne physique : 675\$	* .
	Amende minimale pour personne morale : 1350\$	
4-4	fuel lesses and	Alam anning
tat gen	<u>éral logement</u>	Non corrigé
579 -	Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endomr asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)	magée tout en
•		
	Amende minimale pour personne physique : 1000\$	
	Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
Porte du	logement	
Orte Gu	Togetheit	
		Non corrigé
589 -	Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)	
000		
	Amende minimale pour personne physique : 250\$	•
	Amende minimale pour personne morale : 500\$	
alle de	haine	
uno ut		
	<u>Danis</u>	
	<u>Dams</u>	Non corrigé
	<u>Dams</u>	Non corrigé
593 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)	Non corrigé
593 -		Non corrigé
593 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$	Non corrigé
593 -		Non corrigé
593 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$	
593 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$	
	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	
593 - 595 -	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$	
	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$ Débloquer le renvoi du lavabo qui est bouché. (Art. 25.1, 29, 34)	
	Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31) Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$	Non corrigé

<u>Vivoir</u>

Page 53 de 54

					-		État
hambre	<u>e</u>						
orridor	<u>.</u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
<u>uisine</u>							
all d'en	ntrée						
orte du	ı logement						
			÷		٠.		Non corrigée
605 -	Réparer ou remp logement qui es	olacer le mécanisme défectueux, (Art. 25	de verrouillage (5.1)	(poignée, serr	ure, pêne dor	mant, etc.) c	de la porte du
	Amende minima Amende minima	le pour personne ph le pour personne ma	ysique : 675\$ orale : 1350\$				
				٠			Non corrigé
604 -	Installer un ferm	e-porte homologué (qui est manquant	t à la porte du	logement. (A	rt. 64.15)	e de la constitución de la const
604 -	Amende minima	e-porte homologué d le pour personne ph le pour personne ma	ysique : 250\$	t à la porte du	logement. (A	п. 64.15)	
	Amende minima Amende minima	le pour personne ph	ysique : 250\$	t à la porte du	logement. (A	rt. 64.15)	
	Amende minima Amende minima	le pour personne ph	ysique : 250\$	t à la porte du	logement. (A	rt. 64.15)	Non corrigé
	Amende minima Amende minima bains	le pour personne ph	ysique : 250\$ orale : 500\$.	-			Non corrigé
alle de	Amende minima Amende minima bains Refaire le joint d Amende minima	le pour personne ph le pour personne mo	ysique : 250\$ orale : 500\$ gnoire et réparer	-			Non corrigé
alle de 612 -	Amende minima Amende minima bains Refaire le joint d Amende minima	le pour personne ph le pour personne mo étanchéité de la bai le pour personne ph	ysique : 250\$ orale : 500\$ gnoire et réparer	-			Non corrigé
alle de 612 -	Amende minima Amende minima bains Refaire le joint d Amende minima	le pour personne ph le pour personne mo étanchéité de la bai le pour personne ph	ysique : 250\$ orale : 500\$ gnoire et réparer	-	soin. (Art. 25.		
alle de	Amende minima Amende minima bains Refaire le joint d Amende minima Amende minima	le pour personne ph le pour personne mo étanchéité de la bai le pour personne ph	ysique : 250\$ brale : 500\$ gnoire et réparer ysique : 1500\$ brale : 2000\$	e mur au bes	soin. (Art. 25.		Non corrigé